

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Christelle CASET URRUTY, maire de la commune de Larceveau-Arros-Cibits, certifie que l’arrêté préfectoral n° 23-10 en date du 15 mai 2023, portant ouverture d’une enquête publique sur l’utilité publique et le parcellaire du projet d’aménagement de la ZAE Ithurbelce sur la commune de Larceveau-Arros-Cibits, A été affiché au tableau de la mairie et dans les endroits fréquentés du public huit jours au moins avant l’ouverture de l’enquête et pendant toute sa durée.

Fait à Larceveau-Arros-Cibits, le 1^{er} juillet 2023,

(Cachet de la mairie)



Madame le Maire,

Christelle CASET URRUTY

Certificat de publication à renvoyer à la Préfecture
des Pyrénées-Atlantiques
S.G.A.D. – B.A.E.
2, rue Maréchal JOFFRE
64 021 PAU CEDEX

Référence : DGA STAH JS/NE/ABV n°2023/05

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné **Claude OLIVE**,

En ma qualité de Vice-Président Délégué de la Communauté d’Agglomération Pays basque,

Certifie et atteste que le document suivant a été affiché **du 02 juin 2023 au 03 juillet 2023** au tableau d’affichage du siège de la Communauté d’Agglomération Pays basque, 15 avenue Maréchal Foch, CS 88 507, 64185 Bayonne.

Document affiché :

- Arrêté préfectoral n°23-10, du 15 mai 2023, portant ouverture d’une enquête relative à la déclaration d’utilité publique du projet d’aménagement de la zone d’activités économiques sur la commune de Larceveau-Arros-Cibits et à la délimitation exacte des terrains à acquérir pour permettre la réalisation de cette opération.
- Affiche jaune : Enquête publique relative à la déclaration d’utilité publique du projet d’aménagement de la zone d’activités économiques sur la commune de Larceveau-Arros-Cibits et à la délimitation exacte des terrains à acquérir pour permettre la réalisation de cette opération.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bayonne, le 03/07/2023

Le Vice-Président Délégué

Claude OLIVE

